



VILLE DE LOUISEVILLE
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 763, 764, 765, 766 et 767

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du lundi 8 janvier 2023, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté les règlements suivants, à savoir :

- ***Règlement numéro 763 sur la tarification des services (2024);***
- ***Règlement numéro 764 relatif aux impositions pour l'année 2024 ;***
- ***Règlement numéro 765 amendant le règlement numéro 546 intitulé Comité consultatif d'urbanisme ;***
- ***Règlement numéro 766 sur le stationnement lors du Festival de la galette de sarrasin de Louiseville ;***
- ***Règlement numéro 767 amendant le règlement numéro 655 concernant la tarification des services, l'émission des certificats d'usage temporaire et l'application de la réglementation lors du Festival de la galette de sarrasin de Louiseville.***

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements au bureau du greffe de l'hôtel de ville, au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Que ces règlements entreront en vigueur ce 17^e jour du mois de janvier 2024, jour de leur publication.

Donné à Louiseville,
Ce 17^e jour du mois de janvier 2024

Maude-Andrée Pelletier
Greffière